

FALA

Quatre-vingt-septième Compte-rendu

de la

« **FALA** »

S.A.

à STRASBOURG

Pour la période

du 1^{er} Janvier 2006 au 31 Décembre 2006

Conseil d'Administration

L. LESAFFRE à Marcq en Baroeul
Président-Directeur Général

Mme A. BECKER à Souffelweyersheim

G. BECKER à Strasbourg

H. BECKER à Antibes

P. BERTHON à Paris

A. DE GOUY à Hem

Société LESAFFRE et Cie à Paris

J.L. MEURANT à Bondues

Mme Y. MIKOL à Paris

F. NEU à Sasbach

L. XARDEL à Marcq en Baroeul

J.J. ZOETELIEF-TROMP à Paris

« FALA »

Société anonyme au capital de 1.100.000 euros
Siège social à STRASBOURG, 19a, rue Lovisa
R.C.S. STRASBOURG 778 847 152 B - SIRET N° 778 847 152 00049 741 J

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 22 mai 2007

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la FALA S.A. sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire, pour le mardi 22 mai 2007, à 11 heures, dans les locaux du Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine, 31, rue Jean Wenger-Valentin à 67000 Strasbourg, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'administration ;
2. Modification des articles 20, 26, 28, 29 et 30 des statuts.

Peuvent participer à l'Assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, les titulaires d'actions nominatives inscrites en compte trois jours avant l'assemblée et les propriétaires d'actions au porteur sur présentation d'une attestation de participation établie par l'intermédiaire teneur de leur compte et constatant l'inscription en compte au nom de l'actionnaire.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition de tout actionnaire qui en fera la demande par lettre recommandée avec accusé de réception reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de la réunion. Pour être pris en compte, ce formulaire, dûment complété et signé, devra être parvenu au siège social 3 jours au moins avant la date de l'assemblée. Les propriétaires d'actions au porteur devront joindre au formulaire l'attestation d'immobilisation ci-dessus mentionnée.

Le Conseil d'Administration

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **à l'assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2007**

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons convoqué en assemblée générale extraordinaire à l'effet de vous proposer une modification des statuts de la société FALA SA.

Nous vous rappelons notamment que la loi sur les nouvelles régulations économiques¹ a profondément modifié les modalités de fonctionnement des sociétés anonymes dotées d'un Conseil d'Administration, dans le souci d'assurer une meilleure transparence.

Les pouvoirs du Conseil d'Administration ont été redéfinis, et la loi a introduit la possibilité d'une dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général. Si cette faculté est choisie, c'est désormais le Directeur Général qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société et c'est lui qui représente la société vis à vis des tiers.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil. Il dirige ses travaux, en rend compte à l'assemblée générale et exécute ses décisions.

Le choix entre les deux modalités de direction, c'est à dire une même personne exerçant simultanément les fonctions de Président et de Directeur Général, ou bien deux personnes distinctes aux rôles différents comme cela vient d'être exposé, est effectué par le Conseil d'Administration. Le Conseil se réunira donc, à la suite de l'Assemblée afin d'effectuer ce choix.

Par ailleurs, la loi a modifié les règles relatives au nombre maximal d'administrateurs, aux conventions conclues entre la société et les mandataires sociaux. Elle autorise la participation des administrateurs aux Conseils par des moyens de visioconférence ou de télécommunication si les statuts le permettent.

Ces différents points nécessitent une mise en conformité des articles des statuts correspondant, cette décision devant être prise dans les conditions requises pour une assemblée générale extraordinaire.

Nous allons donc soumettre à votre vote des modifications statutaires portant sur les principaux points suivants :

- redéfinition des pouvoirs des organes de gestion et de direction (Conseil d'Administration, Directeur Général et Président du Conseil d'Administration – article 28 et 29 des statuts)
- convention conclue par la société avec des dirigeants ou certains actionnaires (article 30 des statuts),

- nombre maximal d'administrateurs,
- convocation et mode de réunion du Conseil d'Administration, information des administrateurs et possibilité de participer et de voter lors des conseils par des moyens de visioconférence ou de télécommunication (article 26 des statuts)

La mise à jour des statuts a été l'occasion de procéder à un audit général de nos statuts au regard des évolutions législatives des dernières années. Plusieurs articles ont ainsi fait l'objet de modifications d'ordre purement rédactionnel destinées à mettre les statuts en harmonie avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le texte de ces modifications est à la disposition des actionnaires au siège social.

Si vous approuvez les propositions ci-dessus, nous vous prions de vouloir bien adopter les résolutions qui vous seront soumises.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2007

Texte des résolutions proposées

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier ainsi qu'il suit les articles 20, 25, 26, 28, 29 et 30 des statuts :

Article 20

La société est administrée par un conseil de trois membres au moins et de dix huit au plus ; toutefois, en cas de fusion avec une autre société anonyme, ce nombre de dix huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par la loi.

Le reste de l'article demeure inchangé

Article 25

La limite d'âge du Président du Conseil d'Administration est ramenée de 85 à 75 ans.

Article 26

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son président.

Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du conseil d'administration peut demander au président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. Le président est lié par les demandes qui lui sont adressées.

Dans le respect des dispositions légales et réglementaires, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, selon les prescriptions réglementaires.

Le reste de l'article demeure inchangé

Article 28

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

En outre, le Conseil a les attributions suivantes :

Il arrête les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale, fait un rapport sur ces comptes et sur la situation des affaires sociales et propose la fixation des dividendes à répartir ;

Il convoque les assemblées générales des actionnaires ;

Il délibère et statue sur toutes les propositions à faire à ces assemblées et arrête leur ordre du jour ;

Il exécute les décisions des assemblées générales.

Les pouvoirs et attributions du Conseil, tels qu'ils viennent d'être énumérés, sont énonciatifs et non limitatifs, de sorte qu'ils ne restreignent en rien la portée générale des trois premiers paragraphes du présent article.

Article 29

Le Conseil d'administration élit, parmi ses membres, un président, personne physique selon les modalités et conditions des articles L. 225-47 et L. 225-50 du Code de commerce.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Toute disposition contraire est réputée non écrite.

Le président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission. Il rend compte, dans un rapport joint au rapport annuel du conseil, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de celui-ci ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Ce rapport indique en outre les éventuelles limitations que le conseil apporte aux pouvoirs du directeur général.

Sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières, elles ne sont significatives pour aucune des parties, le président reçoit communication par l'intéressé des conventions intervenant entre les personnes visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Le président

communiqué la liste et l'objet desdites conventions aux membres du Conseil et aux Commissaires aux comptes.

La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration choisit librement le mode d'exercice de la direction générale, aux conditions ordinaires de quorum et de majorité. L'option retenue par le Conseil d'administration vaut jusqu'à décision contraire dudit conseil, statuant aux mêmes conditions. Toutefois, le Conseil d'administration doit prendre une décision relative aux modalités d'exercice de la direction générale lors de la nomination ou du renouvellement de son président ; il en est de même lors de la nomination ou du renouvellement du directeur général si ce mandat est dissocié de celui du président.

Les actionnaires et les tiers sont informés du choix opéré par le Conseil dans les conditions réglementaires en vigueur.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le président du Conseil d'administration, les dispositions relatives au directeur général lui sont applicables et notamment les articles L. 225-53 et L. 225-55 du Code de commerce.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers dans les conditions prévues à l'article L.225-56 I al. 2 du Code de commerce.

La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

Sur proposition du directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué. Leurs pouvoirs sont déterminés en application de l'article L. 225-56 II du Code de commerce. Le Nombre de directeurs généraux délégués ne peut excéder cinq.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Il en est de même, sur proposition du directeur général, des directeurs généraux délégués. Si la révocation est décidée sans justes motifs, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

Le conseil d'administration détermine la rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués.

L'âge limite pour le directeur général et les directeurs généraux délégués est fixé à 75 ans.

Article 30

Les administrateurs ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle ni solidaire relativement aux engagements de la société. Ils ne répondent que de l'exécution de leur mandat, hors le cas de faute lourde.

Toutefois, en cas de faillite de la société, le tribunal de commerce peut, à la demande du syndic, décider, en cas d'insuffisance d'actif, que les dettes sociales seront supportées jusqu'à concurrence du montant qu'il fixera, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par tous les administrateurs, soit par certains d'entre eux, avec ou sans solidarité.

Il en sera de même en cas de liquidation judiciaire de la Société.

Toute convention, à l'exception de celles portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales, intervenant entre la société et l'un de ses administrateurs ou son directeur général ou l'un de ses directeurs généraux délégués ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L 233-3, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Il en est de même des conventions :

- auxquelles un administrateur ou directeur général est indirectement intéressé ou dans lesquelles il traite par personne interposée :
- qui interviennent entre la société et une entreprise dans laquelle l'administrateur, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués est propriétaire, associé indéfiniment responsable ou membre d'un organe de direction, d'administration ou de surveillance, ou d'une façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Président ou au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour faire tous dépôts, publications, déclarations et inscriptions prévus par la loi.

« FALA »

Société anonyme au capital de 1.100.000 euros
Siège social à STRASBOURG, 19a, rue Lovisa
R.C.S. STRASBOURG 778 847 152 B - SIRET N° 778 847 152 00049 741 J

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 22 mai 2007

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la FALA S.A. sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, pour le mardi 22 mai 2007, à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire convoquée aux mêmes jour et lieu à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

1. Rapport du Président ;
2. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes de l'exercice 2006 ;
3. Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice ;
4. Approbation desdits comptes ;
Affectation et répartition du bénéfice ;
5. Approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce ;
6. Fixation du jeton de présence ;
7. Ratification de la nomination d'un administrateur et élections au Conseil d'administration.

Peuvent participer à l'Assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, les titulaires d'actions nominatives inscrites en compte trois jours avant l'assemblée et les propriétaires d'actions au porteur sur présentation d'une attestation de participation établie par l'intermédiaire teneur de leur compte et constatant l'inscription en compte au nom de l'actionnaire.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition de tout actionnaire qui en fera la demande par lettre recommandée avec accusé de réception reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de la réunion. Pour être pris en compte, ce formulaire, dûment complété et signé, devra être parvenu au siège social 3 jours au moins avant la date de l'assemblée. Les propriétaires d'actions au porteur devront joindre au formulaire l'attestation d'immobilisation ci-dessus mentionnée.

Le Conseil d'Administration

RAPPORT DU PRESIDENT

à l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2007

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article 225-37 du Code de Commerce, issu de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 dite « loi de sécurité financière », il m'appartient, en ma qualité de Président du Conseil d'administration, de vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

I. Gouvernement d'entreprise - Préparation et organisation des travaux du Conseil

COMPOSITION DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration de la FALA SA se compose de 12 administrateurs à la clôture de l'exercice :

- Monsieur Lucien Lesaffre, Président –Directeur Général
- Madame Anne Becker,
- Monsieur Guy Becker,
- Monsieur Humphrey Becker,
- Monsieur Patrick Berthon
- Monsieur Alain De Gouy
- La société Lesaffre et Cie
- Monsieur Laurent Xardel
- Madame Yvette Mikol
- Monsieur Jean-Jules Zoetelief-Tromp
- Monsieur Jean-Louis Meurant
- Monsieur Franck Neu

Le Conseil d'administration a été réuni 3 fois au cours de l'exercice 2006, savoir :

- le 17 mars 2006, en vue de l'arrêté des comptes de l'exercice 2005, de la communication du rapport du Président du Conseil d'Administration à annexer au rapport de gestion, de la préparation du rapport de gestion pour l'exercice 2005, de la proposition d'affectation du résultat 2005, de la proposition de nomination de Messieurs Jean-Louis MEURANT et Franck NEU en qualité d'administrateurs, du compte-rendu de la marche des affaires depuis le début de l'exercice 2006 ainsi que de l'élaboration de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 30 mai 2006. A la convocation en date du 27 février 2006 ont été joints les projets de bilan et de comptes de l'exercice 2005, de rapport de gestion et de résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire ;
- le 30 mai 2006, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, afin de faire le point sur la situation des sociétés dans lesquelles FALA S.A. détient des participations, d'échanger diverses observations et d'apporter les réponses aux questions soulevées;
- le 17 octobre 2006, en vue de la présentation des comptes semestriels au 30 juin 2006, du compte-rendu des résultats au 30 juin 2006 des sociétés dans lesquelles FALA SA détient

des participations, de la fixation du montant de l'acompte sur dividende, de la cooptation de Monsieur Laurent XARDEL suite à la démission de Monsieur Denis LESAFFRE ainsi que du projet de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. La convocation à cette réunion du Conseil d'administration a été adressée aux administrateurs en date du 12 septembre 2006, avec les comptes au 30 juin 2006.

A ces différentes réunions du Conseil d'administration ont assisté :

- CA du 17 mars 2006..... 8 membres sur 10
- CA du 30 mai 2006 10 membres sur 12
- CA du 17 octobre 2006 11 membres sur 11

Toutes les résolutions mises au vote ont été approuvées à l'unanimité des participants.

INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs ont été régulièrement tenus à leur disposition.

II. Procédures de contrôle interne

On entend par procédures de contrôle interne, les procédures constituées des règles, directives et manières de procéder, en place au sein d'une organisation et qui visent à :

- s'assurer que ses activités ainsi que les comportements de ses membres :
 - se conforment aux lois et règlements, normes et règles internes applicables,
 - s'inscrivent dans le cadre des valeurs, orientations et objectifs définis par les organes sociaux,
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Votre Société ayant une activité de holding pur et ne disposant d'aucun personnel, l'ensemble des opérations administratives et financières a été externalisé. FALA SA bénéficie pour remplir l'objectif sus visé de l'ensemble des procédures et systèmes de contrôle mis en place au niveau du groupe Lesaffre & Cie auquel elle appartient.

Mise en œuvre du contrôle interne

Les procédures de contrôle sont notamment mises en œuvre via :

- le suivi des risques industriels des participations de FALA SA par le département des assurances et la direction industrielle du Groupe Lesaffre & Cie,

- le suivi de la situation financière des participations de FALA SA par le contrôle de gestion du Groupe Lesaffre & Cie,
- le suivi des risques juridiques et fiscaux par la direction juridique du Groupe Lesaffre & Cie,
- éventuellement par des prestataires externes.

Les opérations bancaires et règlements des fournisseurs ont été effectués sous la signature ou le contrôle du Président.

Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière

L'objectif de fiabilité de l'information comptable et financière est poursuivi :

En interne :

- par la direction de FALA SA,
- par la direction financière du Groupe Lesaffre & Cie qui comprend les services du contrôle de gestion, de la trésorerie, de la consolidation, du juridique.

Le contrôle de la qualité des informations financières est assurée par

- le contrôle du reporting de gestion mensuel établi sous un système d'information unifié avec des impératifs de délai et de contenu de l'information de gestion,
- le contrôle des liasses de consolidation des participations de FALA SA saisie sur un logiciel unique, dont les données sont verrouillées après validation par les commissaires aux comptes,

Le suivi des engagements hors bilan se fait par croisement d'informations entre les services comptable, trésorerie et juridique du groupe.

En externe :

- par les commissaires aux comptes, dans le cadre de leur mission permanente de certification des comptes,
- éventuellement par des prestataires extérieurs, des prestataires externes pouvant être missionnés sur des projets spécifiques produisant des effets sur la maîtrise des risques ayant un impact sur l'information comptable et financière.

III. Pouvoirs du directeur général :

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général.

Le Président
L. LESAFFRE

RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
à l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2007

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter le bilan et les comptes annuels de notre 87^e exercice, clos le 31 décembre 2006.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2006 que nous soumettons à votre approbation ont été établis suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Lors de l'assemblée vous seront également présentés les rapports du commissaire aux comptes.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi afin que vous puissiez en prendre connaissance.

SITUATION DE LA SOCIETE ET SON ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Notre société a continué son activité de holding pure et gère ses différentes participations et les risques qui y sont associés.

La gestion des disponibilités de votre société est assurée par la centrale de gestion de la Trésorerie du Groupe Lesaffre.

Conformément aux dispositions de l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que notre société n'a pas effectué d'activité de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Il convient enfin de signaler qu'aucun évènement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce rapport est établi.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967 ainsi que le tableau des filiales et participations prévu par l'article L 233-15 du Code de commerce.

ACTIVITES DES FILIALES

Toutes les sociétés dans lesquelles FALA détient une participation affichent un résultat positif en 2006, et ce en dépit des surcoûts importants (et durables) affectant l'industrie de la levure.

Ces résultats permettront à C.G.L. (Paniberica de Levadura) et Bio Springer de verser cette année un dividende proche de celui de l'an dernier. Le niveau des distributions ne sera probablement pas maintenu au cours des prochaines années, Bio Springer ayant à faire face à de lourds investissements de développement de nouvelles capacités de production et C.G.L. à la nécessité de déplacer la localisation de son site industriel (à des conditions néanmoins favorables).

Quant à la SILFALA, dont l'activité reste stable mais qui aura à financer un investissement commercial de plus de cinq millions d'euros en Allemagne, ce qui aurait dû être réalisé dès 2006, elle interrompra cette année la longue série de ses distributions.

COFISAF qui n'a pas enregistré de remontée sensible de ses filiales en 2006, ne versera cette année qu'un dividende symbolique.

RESULTATS ET PROPOSITION D'AFFECTATION

Les produits de participation figurant au compte de résultat, sous la rubrique « Produits financiers », se totalisent pour l'exercice 2006 à 5.147.422,79 €. Ce montant se répartit comme suit :

- dividende SIL FALA S.à.r.l.	2 208 260, - €
- dividende BIO SPRINGER S.A.....	1.085.418, - €
- dividende PANIBERICA DE LEVADURA.	1.392.267,69 €
- dividende COFISAF	461.477,10 €

Le bilan et les comptes annuels de votre Société, que nous vous présentons, font ressortir pour l'exercice 2006,

un bénéfice de.....	5.102.878,01 €
formant, avec le report bénéficiaire antérieur de	<u>12.774.290,23 €</u>
un montant disponible de	17.877.168,24 €

que nous vous proposons d'affecter et de répartir
comme suit :

- dividende statutaire aux actions	<u>66.000,00 €</u>
sur le solde de	17.811.168,24 €
- dividende supplémentaire aux actions.....	<u>3.534.000,00 €</u>
- le solde de.....	<u>14.277.168,24 €</u>
étant reporté à nouveau.	

Si vous approuvez cette répartition, nous vous proposons de fixer le dividende à 180 € net par action, payable le 4 juin 2007 par les soins du Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine à Strasbourg, après déduction de l'acompte de 90 €, soit 90 € par action.

Ce dividende ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, sur la totalité de son montant, à l'abattement prévu à l'article 158-3-2^e du code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons ci-après le montant des dividendes nets distribués aux actions au cours des trois exercices précédents, et de l'avoir fiscal correspondant

Distribution effectuée sur les résultats de l'exercice	Dividende brut ou revenu global par action	Dividende net par action	Avoir fiscal par action
2003	300,00 €	200,00 €	100,00 €
2004	200,00 €	200,00 €	néant
2005	180,00 €	180,00 €	néant

INFORMATION SUR LE CAPITAL SOCIAL

Nous vous informons que Monsieur Léon BECKER détient plus du vingtième des droits de vote et la Société LESAFFRE & CIE plus de la moitié du capital et des droits de vote dans votre Société.

Nous vous informons qu'au cours de l'année 2006, 467 actions de votre Société ont été échangées et que les cours extrêmes se sont établis à 4.170,- € pour le plus bas et à 4.900,50 € pour le plus haut.

Aux termes de l'article 885 T bis du Code Général des Impôts, « les valeurs mobilières cotées en Bourse sur un marché sont évaluées selon le dernier cours connu ou selon la moyenne des 30 derniers cours qui précèdent la date d'imposition ».

Nous vous informons que le dernier cours pour l'année 2006 s'établit à 4.380,- € et que la moyenne des 30 derniers cours précédant la date d'imposition est de 4.331,47 €.

La société n'employant pas de personnel, il n'existe pas de portion du capital détenue par ledit personnel et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce dont les actions font l'objet d'une gestion collective ou dont les intéressés n'ont pas une libre disposition.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article L 225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous informons qu'il n'y a eu aucune attribution d'actions gratuites effectuées au profit des salariés et/ou dirigeants.

MANDATS SOCIAUX

Monsieur Denis LESAFFRE a démissionné de son mandat d'administrateur en cours d'exercice. Afin de maintenir à 12 le nombre de ses membres, le Conseil d'Administration réuni le 17 octobre 2006, a décidé de coopter en remplacement, Monsieur Laurent XARDEL, demeurant 65 rue Gabriel Péri, 59700 MARCQ EN BAROEUL. Nous vous proposons de ratifier cette nomination.

Par ailleurs, le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Jules ZOETELIEF-TROMP expire cette année. Nous vous proposons de reconduire Monsieur ZOETELIEF-TROMP dans ses fonctions pour la durée statutaire de six années.

Enfin, à la suite de la modification de l'article 20 des statuts qui a porté à 18 le nombre maximum d'administrateurs de notre société, nous vous proposons d'élargir le Conseil d'Administration par la nomination d'un nouvel administrateur en la personne de Monsieur Paolo ROSSI, demeurant 18 rue de Mouvaux, 59290 WASQUEHAL.

La liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux de votre société est annexée au présent rapport.

Nous vous proposons de reconduire le montant du jeton de présence alloué à chaque membre du Conseil d'administration depuis 1^{er} janvier 2006 et s'élevant à 6.300 € par an.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il vous sera donné lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes concernant les conventions visées à l'article 225-38 du Code de commerce, qui sont intervenues ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2006.

Les autres conventions sont considérées comme des conventions libres au titre de l'article 225-39 portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales et qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières, sont significatives pour les parties. La liste de ces conventions est tenue à votre disposition pour consultation au siège social.

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2006, ainsi qu'au Commissaire aux comptes pour l'accomplissement de sa mission qu'il vous relate dans son rapport général.

Si vous approuvez les propositions ci-dessus, nous vous prions de vouloir bien adopter les résolutions qui vous seront soumises.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

1. Rémunérations des membres du Conseil d'administration

Anne BECKER	6.300 €	Jetons de présence
Guy BECKER	6.300 €	Jetons de présence
Humphrey BECKER	6.300 €	Jetons de présence
Patrick BERTHON	6.300 €	Jetons de présence
Alain DE GOUY	6.300 €	Jetons de présence
Société LESAFFRE et Cie	6.300 €	Jetons de présence
Denis LESAFFRE	4.200 €	Jetons de présence
Lucien LESAFFRE	6.300 €	Jetons de présence
Jean-Louis MEURANT	6.300 €	Jetons de présence
Yvette MIKOL	6.300 €	Jetons de présence
Frank NEU	6.300 €	Jetons de présence
Laurent XARDEL	2.100 €	Jetons de présence
Jean Jules ZOETELIEF-TROMP	6.300 €	Jetons de présence

2. Liste des mandats exercés dans d'autres sociétés

Représentant	Fonction	Société	Pays
BECKER Anne	néant		
BECKER Guy	néant		
BECKER Humphrey	Gérant	POLYTEL SARL	France
BECKER Humphrey	Gérant	BECKER Technologie SARL	France
BERTHON Patrick	Président du CA	Tokheim Koppens Iberica SA	Espagne
BERTHON Patrick	Président	SEROP SAS	France
BERTHON Patrick	Président	Tokheim SAS	France
BERTHON Patrick	Président	Tokheim Group SAS	France
BERTHON Patrick	Président	Tokheim Holding SAS	France
BERTHON Patrick	Président	Tokheim Management SAS	France
BERTHON Patrick	Président	Tokheim Kaizen Private Ltd	Inde
BERTHON Patrick	Président	Tokheim Hengshan Technologies	Chine
BERTHON Patrick	Directeur Général	Tokheim Sofitam Applications SAS	France
BERTHON Patrick	Directeur Général	Tokheim Services France SAS	France
BERTHON Patrick	Administrateur	Tokheim Belgium NV	Belgique
BERTHON Patrick	Administrateur	Tokheim Scandinavia A/S	Danemark
BERTHON Patrick	Administrateur	Tokheim Ireland Ltd.	Irlande
BERTHON Patrick	Administrateur	Tulla Electronics Ltd	Irlande
BERTHON Patrick	Administrateur	Tokheim UK Ltd	Royaume-Uni
BERTHON Patrick	Administrateur	Independant Pump Services Ltd	Royaume-Uni
BERTHON Patrick	Administrateur	GNC, Sistemas e Servicos de Medicao	Portugal
BERTHON Patrick	Administrateur	Tokheim Sofitam Italia Srl	Italie
BERTHON Patrick	Administrateur	SOCATAM SA	Cameroun
BERTHON Patrick	Administrateur	COSETAM SA	Sénégal
BERTHON Patrick	Administrateur	MATAM SA	Maroc
BERTHON Patrick	Administrateur	Tokheim China Company Ltd	Chine
de GOUY Alain repr. CLL	Administrateur	SAF DJAZAIR	Algérie
de GOUY Alain	Director	LESAFFRE AUSTRALIA PACIFIC	Australie
de GOUY Alain	Aufsichtsrat, Vice Président	LESAFFRE AUSTRIA A.G.	Autriche
de GOUY Alain	Administrateur	ALGIST BRUGGEMAN	Belgique
de GOUY Alain	Administrateur-Délégué	LHB	Belgique
de GOUY Alain	Supervisory Board	KVASAC d.o.o.	Croatie
de GOUY Alain	Administrateur, Vice Président	PANIBERICA DE LEVADURA CGL	Espagne
de GOUY Alain	Administrateur	FALA SA	France
de GOUY Alain	Administrateur	STE INDUSTRIELLE LESAFFRE	France
DE GOUY Alain	Administrateur, Dir. Général	CLL S.A.	France
de GOUY Alain	Administrateur, Dir. Général	COFISAF	France
de GOUY Alain	Conseil de Surveillance, Membre	BIO SPRINGER	France

de GOUY Alain de GOUY Alain de GOUY Alain	Contrôleur des Comptes Directoire, Membre Gérant Administrateur, Vice Président	SILOR GIE LESAFFRE & Cie LESAFFRE INTERNATIONAL	France France France
de GOUY Alain de GOUY Alain DE GOUY Alain de GOUY Alain de GOUY Alain de GOUY Alain de GOUY Alain	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur	ZYMES LESAFFRE LESAFFRE Magyarország SAF YEAST LIEVITALIA SOCIETA TRENITINA LIEVITI ASTRICO (Yeast Industries Cies) SODERS FERMENTACIONES MEXICANAS	Grèce Hongrie Inde Italie Italie Jordanie Maroc
de GOUY Alain de GOUY Alain de GOUY Alain de GOUY Alain de GOUY Alain de GOUY Alain de GOUY Alain	Consejero Propietario Consejero Propietario Consejero Propietario Director Director Director Supervisory Board, President	O.E.E.A. SAFMEX OCPIC BV S'IMH BV SOLLU B.V. LESAFFRE BIO-CORPORATION	Mexique Mexique Mexique Pays Bas Pays Bas Pays Bas Pologne Rép. tchèque
de GOUY Alain de GOUY Alain de GOUY Alain de GOUY Alain de GOUY Alain de GOUY Alain de GOUY Alain de GOUY Alain	Conseil de Surv. Vice Prés. Board of Directors Board of Directors, Member Supervisory Board, Chairman Supervisory Board, President Administrateur Audit Committee Conseil de Surveillance	LESAFFRE ČESKO SAF-NEVA OUZLOVSKIY KOURGANDROZHCHI LESAFFRE SLOVENSKO ÖZMAYA SANAYİ A.Ş. NADEZHDA LESAFFRE UKRAINE LESAFFRE INTERNATIONAL Corp.	Russie Russie Russie Sovaquie Turquie Ukraine Ukraine
de GOUY Alain de GOUY Alain de GOUY Alain de GOUY Alain	Director Director Director Director	LESAFFRE MALTING Corp. LYC HOLDINGS INC. LESAFFRE YEAST Corp. RED STAR YEAST COMPANY LLC	USA USA USA USA
de GOUY Alain	Director		USA
LESAFFRE & Cie LESAFFRE & Cie	Administrateur Administrateur	COFISAF FALA SA	France France
LESAFFRE Denis LESAFFRE Denis LESAFFRE Denis LESAFFRE Denis LESAFFRE Denis	Commissar (Superv. Board) Consejero Propietario, Pres. DG Consejero Propietario, Pres. Consejero Propietario, Pres. Consejero Propietario, Pres. DG	NAFAN AMSTERDAM BV FERMENTACIONES MEXICANAS OEEA PANADIS SAFMEX	Pays-Bas Mexique Mexique Mexique Mexique
LESAFFRE Lucien LESAFFRE Lucien LESAFFRE Lucien LESAFFRE Lucien LESAFFRE Lucien LESAFFRE Lucien LESAFFRE Lucien LESAFFRE Lucien LESAFFRE Lucien	Director Administ. Délégué, Président Conseil consultatif, Président Supervisory Board, President Administrateur Administrateur, Président Administrateur, Président Administrateur, Président DG Administrateur, Président, DG	LESAFFRE AUSTRALIA PACIFIC ALGIST BRUGGEMAN LESAFFRE DO BRASIL KVASAC d.o.o. PANIBERICA DE LEVADURA CGL CIE DES LEVURE LESAFFRE COFISAF FALA SA STE INDUSTRIELLE LESAFFRE	Australie Belgique Brésil Croatie Espagne France France France France

LESAFFRE Lucien	Conseil de Surv., Membre	SAF-ISIS	France
LESAFFRE Lucien	Conseil de Surv., Président	BIO SPRINGER	France
LESAFFRE Lucien repr. SIL	Contrôl. de Gestion, Président	GIE LESAFFRE	France
LESAFFRE Lucien	Directoire, Président	LESAFFRE & Cie	France
LESAFFRE Lucien	Gérant	LESAFFRE INTERNATIONAL	France
LESAFFRE Lucien	Director	LESAFFRE FAR EAST	Hong Kong
LESAFFRE Lucien	Director, Chairman	SAF YEAST	Inde
LESAFFRE Lucien	Administrateur, Président	LIEVITALIA	Italie
LESAFFRE Lucien	Adm., Président, Adm.		
LESAFFRE Lucien	Délégué	SOCIETA TRENTINA LIEVITI	Italie
LESAFFRE Lucien	Administrateur, Président	SODERS	Maroc
		FERMENTACIONES	
LESAFFRE Lucien	Consejero Propietario	MEXICANAS	Mexique
LESAFFRE Lucien	Consejero Propietario	O.E.E.A.	Mexique
LESAFFRE Lucien	Consejero Propietario	SAFMEX	Mexique
LESAFFRE Lucien	Managing Director	LMM B.V.	Pays Bas
LESAFFRE Lucien	Managing Director	NAFAN AMSTERDAM BV	Pays Bas
LESAFFRE Lucien	Administrateur, Président	CRUSCHADA AG	Suisse
LESAFFRE Lucien	Director	YEAST ASIA	Taiwan
LESAFFRE Lucien	Administrateur, Président	ÖZMAYA SANAYİ A.Ş.	Turquie
LESAFFRE Lucien	Supervisory Board, Chairman	NADEZHDA	Ukraine
LESAFFRE Lucien	Director, Chairman	LYC HOLDINGS INC.	USA
LESAFFRE Lucien	Director, Chairman of the Board	LESAFFRE YEAST Corp.	USA
LESAFFRE Lucien	Director, Chairman of the Board	RED STAR YEAST COMPANY LLC	USA
		LESAFFRE INTERNATIONAL Corp.	USA
LESAFFRE Lucien	Director, Chairman, CEO	LESAFFRE MALTING Corp.	USA
LESAFFRE Lucien	Director, Chairman, CEO		USA
LESAFFRE Lucien	Board of Management, Member	LESAFFRE-CAT TUONG	Vietnam
MEURANT Jean-Louis	Director suplente	SAF CHILE	Chili
MEURANT Jean-Louis	Administrateur	FALA SA	France
MEURANT Jean-Louis	Administrateur	FONCALEV	France
MEURANT Jean-Louis	Conseil de Surv., Membre CA, Miembro sup. Vocal tercero	BIO SPRINGER	France
MEURANT Jean-Louis		C.P.A.U.	Guatemala
		FERMENTACIONES	
MEURANT Jean-Louis	Consejero Propietario	MEXICANAS	Mexique
MEURANT Jean-Louis	Consejero Propietario	O.E.E.A.	Mexique
MEURANT Jean-Louis	Consejero Propietario	SAFMEX	Mexique
MIKOL Yvette	néant		
NEU Frank	Gérant	LESAFFRE GmbH	Allemagne
NEU Frank	Gérant	PLETSCH BACKBEDARF GmbH	Allemagne
NEU Frank	Gérant	FALA GmbH	Allemagne
NEU Frank	Gérant	KOALA	Allemagne
NEU Frank	Administrateur	FALA SA	France
ROSSI Paolo	Admin., Adm Délégué (29/4/05)	ALGIST BRUGGEMAN	EurOuest
ROSSI Paolo	Director	DCL YEAST Limited	EurOuest
ROSSI Paolo	Gérant	FALA GmbH	EurOuest
ROSSI Paolo	Liquidateur	GIE LESAFFRE	EurOuest
ROSSI Paolo	Gérant	KOALA	EurOuest
ROSSI Paolo	Gérant	LESAFFRE GmbH	EurOuest
ROSSI Paolo	Admin., Adm. Délégué, DG	LIEVITALIA	EurOuest
ROSSI Paolo	Administrateur, Président	PANIBERICA DE LEVADURA	EurOuest

ROSSI Paolo	Gérant	CGL	
ROSSI Paolo	Gérant	PLETSCH BACKBEDARD GmbH	EurOuest
ROSSI Paolo	Admin., Adm. Délégué (8/6/04)	SIL FALA	EurOuest
ROSSI Paolo	Admin., Président (30/11/06)	SOCIETA TRENTINA LIEVITI ZYMES LESAFFRE	EurOuest EurOuest
XARDEL Laurent	Administrateur	LHB	Belgique
XARDEL Laurent	Administrateur	FALA SA	France
XARDEL Laurent	Director	S'IMH BV	Pays Bas
XARDEL Laurent	Director	SOLLU B.V.	Pays Bas
XARDEL Laurent	Supervisory Board, Member	LESAFFRE BIO-CORPORATION	Pologne
ZOETELIEF TROMP J-Jules	néant		

Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

(art. 133, 135 et 148 du décret du 23 mars 1967)

Nature des indications	2002 (euros)	2003 (euros)	2004 (euros)	2005 (euros)	2006 (euros)
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	1.100.000	1.100.000	1.100.000	1.100.000	1.100.000
b) Nombre d'actions émises.....	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions.....	-	-	-	-	-
II. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	5.933.781	4.998.814	3.947.733	3.277.485	5.424.760
b) Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	5.746.387	4.819.998	3.722.662	3.077.942	5.217.059
c) Impôts sur les bénéfices.....	84.507	63.724	52.288	50.855	114.181
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	5.661.880	4.756.274	3.670.374	3.027.087	5.102.878
e) Montant des bénéfices distribués	4.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	3.600.000
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions.....	283	238	184	151	255
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions..	283	238	184	151	255
c) Dividende versé à chaque action.....	200	200	200	200	180
IV. Personnel					
a) Nombre de salariés	0	0	0	0	0
b) Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux.....	-	-	-	-	-

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames,
Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société FALA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que sur la présentation d'ensemble de ces comptes.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, nous vous signalons que :

- contrairement aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, votre société n'a pas mentionné dans son rapport de gestion les informations relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci ;
- compte tenu de la confidentialité des affaires, les informations visées au deuxième alinéa de l'article L 233-6 du Code de commerce relatives à l'activité des filiales, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

En conséquence, nous ne pouvons nous prononcer sur la sincérité de ces informations.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris La Défense et Strasbourg, le 27 avril 2007

Le Commissaire aux Comptes

Mazars & Guérard :

Jean-Luc BARLET

Valentin WITTMANN

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames,
Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucun engagement ou convention soumis à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce.

- Convention de trésorerie avec la société LESAFFRE & CIE

En date du 17 septembre 2004, votre Conseil d'administration a décidé le principe de la signature d'une convention de trésorerie avec la société LESAFFRE & CIE et a mandaté votre Président à l'effet d'en définir les modalités.

Modalités :

Celles-ci sont définies dans une convention signée le 23 janvier 2006. Les parties ont décidé la mise à disposition de la société LESAFFRE & CIE d'une ligne de crédit renouvelable d'un montant maximum de huit millions d'euros. Ces fonds sont destinés à la satisfaction des besoins généraux de la société LESAFFRE & CIE.

La ligne de crédit est consentie pour une durée maximum de 3 mois à dater de la signature de la convention. Elle est automatiquement renouvelée pour 3 mois à chaque échéance, aux mêmes conditions.

Les sommes ainsi prêtées portent intérêts au taux EURIBOR 3 mois du jour de la mise à disposition des fonds et sont versés à terme échu.

En date du 4 juillet 2006, un avenant à cette convention a été signé entre les parties afin de porter la ligne de crédit de huit millions d'euros à quinze millions d'euros. Les autres conditions stipulées à l'acte du 23 janvier 2006 ont été maintenues.

Les intérêts comptabilisés au titre de l'exercice 2006 s'élèvent à 232 784 €.

Personnes concernées :

Monsieur Lucien LESAFFRE, Président du Directoire de LESAFFRE & CIE

Monsieur Alain de GOUY, membre du Directoire de LESAFFRE & CIE

La société LESAFFRE & CIE, actionnaire au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Fait à Paris La Défense et Strasbourg, le 27 avril 2007

Le Commissaire aux Comptes

Mazars & Guérard :

Jean-Luc BARLET

Valentin WITTMANN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINEA
DE L'ARTICLE L 225-235 DU CODE DE COMMERCE
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE FALA S.A.**

**POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES
DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION
ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société FALA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris La Défense et Strasbourg, le 27 avril 2007

Le Commissaire aux Comptes

Mazars & Guérard :

Jean-Luc BARLET

Valentin WITTMANN

Bilan au 31 décembre 2006 (avant répartition)

ACTIF

	Au 31.12.2006			Au 31.12.2005		
	Montant brut	Amortissements ou provisions pour dépréciation	Totaux partiels	Montant brut	Amortissements ou provisions pour dépréciation	Totaux partiels
ACTIF IMMOBILISE :						
Immobilisations financières :						
Participations	8 008 524			8 008 524		
Prêts	9 132 784			-		
	<u>17 141 308</u>		17 141 308	<u>8 008 524</u>		8 008 524
ACTIF CIRCULANT :						
Créances :						
Etat, impôts sur bénéfices	-			670		
Divers :						
Valeurs mobilières de placement	428 817			7 889 798		
Disponibilités	2 291 252			2 401 834		
	<u>2 720 069</u>		2 720 069	<u>10 292 302</u>		10 292 302
TOTAL DE L'ACTIF			<u>19 861 378</u>			<u>18 300 827</u>

PASSIF

	Au 31.12.2006		Au 31.12.2005	
	Montant	Totaux	Montant	Totaux
CAPITAUX PROPRES :				
Capital social	1 100 000		1 100 000	
Réserve légale	110 000		110 000	
Réserves réglementées	-		-	
Autres réserves	550 531		550 531	
Report à nouveau	10 974 290		11 547 204	
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 102 878		3 027 087	
	<u>17 837 700</u>	17 837 700	<u>16 334 822</u>	16 334 822
DETTES :				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 682		94 708	
Dettes fiscales et sociales	40 396		1 296	
Autres dettes	1 875 600		1 870 000	
	<u>2 023 678</u>	2 023 678	<u>1 966 004</u>	1 966 004
TOTAL DU PASSIF		19 861 378		18 300 827

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2006

DEBIT

CREDIT

	31.12.2006	31.12.2005		31.12.2006	31.12.2005
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS FINANCIERS		
Autres achats et charges externes.....	127 351	129 538	Produits financiers de participation	5 147 423	3 106 697
Impôts, taxes et versements assimilés	3 750	-	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	232 784	-
Autres charges.....	75 600	70 005	Autres intérêts et produits assimilés	44 553	170 788
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion.....	1 000	-			
IMPOTS SUR LES BENEFICES	114 181	50 855			
BENEFICE DE L'EXERCICE	5 102 878	3 027 087			
TOTAL DU DEBIT	5 424 760	3 277 485	TOTAL DU CREDIT	5 424 760	3 277 485

Bilan au 31 décembre 2006 (après répartition)

ACTIF

	Au 31.12.2006			Au 31.12.2005		
	Montant brut	Amortissements ou provisions pour dépréciation	Totaux partiels	Montant brut	Amortissements ou provisions pour dépréciation	Totaux partiels
ACTIF IMMOBILISE :						
Immobilisations financières :						
Participations	8 008 524			8 008 524		
Prêts	9 132 784			-		
	<u>17 141 308</u>		17 141 308	<u>8 008 524</u>		8 008 524
ACTIF CIRCULANT :						
Créances :						
Etat, impôts sur bénéfices	-			670		
Divers :						
Valeurs mobilières de placement	428 817			7 889 798		
Disponibilités	2 291 252			2 401 834		
	<u>2 720 069</u>		2 720 069	<u>10 292 302</u>		10 292 302
TOTAL DE L'ACTIF			<u>19 861 378</u>			<u>18 300 827</u>

PASSIF

	Au 31.12.2006		Au 31.12.2005	
	Montant	Totaux	Montant	Totaux
CAPITAUX PROPRES :				
Capital social	1 100 000		1 100 000	
Réserve légale	110 000		110 000	
Réserves réglementées	-		-	
Autres réserves	550 531		550 531	
Report à nouveau	14 277 168		12 774 291	
	<u>16 037 699</u>	16 037 699	<u>14 534 822</u>	14 534 822
DETTES :				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 682		94 708	
Dettes fiscales et sociales	40 396		1 296	
Autres dettes	3 675 600		3 670 000	
	<u>3 823 678</u>	3 823 678	<u>3 766 004</u>	3 766 004
TOTAL DU PASSIF		19 861 378		18 300 827

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

TITRES DE PARTICIPATION

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de la situation nette des sociétés concernées. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Ce poste comprend des certificats de dépôt négociables, valorisés au nominal augmenté des intérêts courus à la date de clôture. Cette valorisation est proche de la valeur de marché.

Il comprend également des parts d'OPCVM. Leur valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur liquidative des parts d'OPCVM est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt ne revêtent pas un caractère significatif.

Immobilisations
(en milliers d'euros)

	Valeur brute au 01/01/06	Augmenta- tions	Diminutions	Valeur brute au 31/12/06
Immobilisations financières :				
Participations	3.769	-	-	3.769
Autres titres immobilisés	4.240	-	-	4.240
Prêts	-	10.932	1.800	9.132
	8.009	10.932	1.800	17.141

Provisions
(en milliers d'euros)

	Montant au 01/01/06	Augmenta- tions	Diminutions	Montant au 31/12/06
ETAT NEANT				

Etat des échéances des créances et des dettes
(en milliers d'euros)

	Montant brut	Echéance	
		A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances :			
Créances de l'actif immobilisé :			
Prêts	9.132	9.132	
Créances de l'actif circulant :			
Débiteurs divers	-	-	
	9.132	9.132	
Dettes :			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108	108	
Dettes fiscales et sociales	40	40	
Autres dettes fiscales et sociales			
Autres dettes	1.876	1.876	
	2.024	2.024	

Détail des produits à recevoir
(en milliers d'euros)

	31/12/06	31/12/05
Prêts		
Intérêts courus à recevoir	42	0
Autres créances		
Dividendes à encaisser	0	0
Valeurs mobilières de placement		
Certificats de dépôts	1	11
TOTAL	43	11

Détail des charges à payer
(en milliers d'euros)

	31/12/06	31/12/05
Fournisseurs et comptes rattachés :		
Fournisseurs fact. non parvenues	30	95
Total	30	95
Autres dettes :		
Divers charges à payer	76	70
Total	76	70
Total général	106	165

Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au 01/01/06	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	Au 31/12/06
Actions ordinaires	55	20 000	-	-	20 000

Inventaire des valeurs mobilières

Catégories de valeurs mobilières	Nature	Evaluation au 31/12/06	
		Quantité	Valeur au bilan
OPCVM	CIC Sécu C	5,796	29
CDN	Cial CDN	1	400
<i>Valeurs mobilières de placement</i>			<i>429</i>
Parts	SIL Fala	5 386	1 015
Actions	Bio Springer	3 849	1 337
Actions	Paniberica	388 349	1 416
<i>Titres de participation</i>			<i>3 769</i>
Actions	Cofisaf	94 179	4 240
<i>Autres titres immobilisés</i>			<i>4 240</i>

La valeur de marché des OPCVM au 31.12.2006 s'élève à 35 K€.

Eléments concernant les entreprises liées et les participations (en milliers d'euros)

Postes	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	3.769	
Autres titres immobilisés	4.240	
Créances rattachées à des participations		
Prêts	9.133	
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit, appelé, non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits de participation	5.147	
Autres produits financiers	233	
Charges financières		

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale	Forme	Au capital de	Ayant son siège à
STE LESAFFRE ET CIE	SCA	734 K€	41 Rue Etienne Marcel 75001 PARIS RCS B 316 055 672

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (en milliers d'euros)

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat courant	5.218	114	5.104
Résultat exceptionnel	-1	0	-1
Total	5.217	114	5.103

Tableau des engagements (en milliers d'euros)

Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Engagements donnés	4.300				4.300	
Engagements en matière de pension						
Engagements reçus						
Engagements réciproques						

Tableau de variation des capitaux propres
(en milliers d'euros)

	Capital	Réserves	Résultat	Acompte sur dividendes	Totaux capitaux propres
Situation à la clôture 2004	1.100	14.339	3.670	-2.000	17.109
Résultat 2005			3.027	-1.800	1.227
Distribution effectuée par la société		-4.000		2.000	-2.000
Affectation du résultat 2004		3.670	-3.670		
Affectation de la réserve PVL T		-1			-1
Situation à la clôture 2005	1.100	14.008	3.027	-1.800	16.335
Résultat au 31 décembre 2006			5.103	-1.800	3.303
Distribution effectuée par la société		-3.600		1.800	-1.800
Affectation du résultat 2005		3.027	-3.027		
Situation au 31 décembre 2006	1.100	13.435	5.103	0	17.838

Filiales et participations

(en milliers d'euros)

Situation au 31 décembre 2006

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société) :											
Société Industrielle de Levure FALA S.à.r.l. 8, rue de St-Nazaire 67100 Strasbourg	1.725	37.685	49,95	1.015	1.015	-	-	94.845	6.102	2.208	(exercice 2006)
BIO SPRINGER S.A. 103, rue Jean-Jaurès 94701 Maisons Alfort	1.375	86.763	13,99	1.337	1.337	-	-	130.306	6.104	1.085	(exercice 2006)
PANIBERICA DE LEVADURA S.A. Embajadores n° 175 Madrid	1.988	13.669	19,53	1.416	1.416	-	-	43.106	7.434	1.392	(exercice clos le 30.11.2006)
<p>NB : le compte titres de participations figurant au bilan comprend également des participations inférieures à 10 % du capital des sociétés concernées, dont la valeur comptable tant brute que nette s'élève à 4.240 K€. Le montant des dividendes encaissés à ce titre au cours de l'exercice 2006 s'élève à 461 K€.</p>											

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2007

Texte des résolutions proposées

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président, du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2006, approuve, dans toutes leurs parties, les comptes annuels et le bilan au 31 décembre 2006 tels qu'ils viennent de lui être présentés et détaillés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter et de répartir comme suit le bénéfice net de l'exercice,

s'élevant à.....	5.102.878,01 €
et formant, avec le report bénéficiaire antérieur de	<u>12.774290,23 €</u>
un montant disponible de	17.877.168,24 €
- dividende statutaire aux actions	<u>66.000,00 €</u>
sur le solde de.....	17.811.168,24 €
- dividende supplémentaire aux actions.....	<u>3.534.000,00 €</u>
- le solde de.....	<u>14.277.168,24 €</u>
étant reporté à nouveau.	

Le dividende de 180 € net par action sera payable à partir du 4 juin 2007 par le crédit industriel d'Alsace et de Lorraine à Strasbourg, à raison de 90 € par action, compte tenu de l'acompte déjà versé de 90 €.

Ce dividende ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, sur la totalité de son montant, à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du code général des impôts.

Les dividendes nets par action, mis en distribution au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants :

- 2003 : 200,00 € avec un avoir fiscal de 100,00 €
- 2004 : 200,00 €
- 2005 : 180,00 €

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par la loi, approuve les termes de ce rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier et définitif au conseil d'administration pour sa gestion concernant l'exercice clos le 31/12/2006.

L'assemblée générale donne quitus entier et définitif au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de sa mission telle qu'elle est relatée dans son rapport général.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de reconduire le montant du jeton de présence alloué à chaque administrateur s'élevant à 6.300 € par an.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Laurent XARDEL, demeurant 65 rue Gabriel Péri, 59700 MARCQ EN BAROEUL à la suite de la démission de Monsieur Denis LESAFFRE. Le mandat de Monsieur Laurent XARDEL prend fin à la date à laquelle le mandat de l'administrateur démissionnaire qu'il remplace devait se terminer, soit le jour de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009 et tenue en 2010.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société de Monsieur Jean-Jules ZOETELIEF-TROMP, demeurant 31 rue Carnot, 78100 Saint Germain en Laye, pour la durée statutaire de six années, prenant fin le jour de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012 et tenue en 2013.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de nouvel administrateur de la Société Monsieur Paolo ROSSI, demeurant 18 rue de Mouvaux, 59290 WASQUEHAL, pour la durée statutaire de six années, prenant fin le jour de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012 et tenue en 2013.

NEUVIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au président ou au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour faire tous dépôts, publications, déclarations et inscriptions prévus par la loi.